



Proposition d'attribution d'aides au sport de masse

Rapport n° CP/2016/332

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente l'attribution d'aides à la licence sportive et aux manifestations sportives, l'approbation des conventions d'objectifs et de développement sportif, la subvention de fonctionnement à l'association de la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin et une subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau.

Le Département du Bas-Rhin encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide à la licence et à l'organisation de manifestations sportives. Egalement, le Département soutient les comités et ligues sportives par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif et par le biais d'une subvention à l'association de la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aide à la licence aux clubs sportifs

Il est proposé que le Département attribue, pour la saison sportive 2014/2015, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes :

Associations sportives

- 5 € par licencié de moins de 18 ans.
- Les dossiers des associations dont le montant d'attribution de la subvention est inférieur à 100€ ne sont plus pris en compte.

Comités départementaux

- une part fixe de 400 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés ;
- une part variable et progressive selon le nombre de licenciés réel avec les taux suivants ;
- 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
- 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
- 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés réel comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

Manifestations sportives

En cohérence avec l'action du Département en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale, les commissions territoriales Ouest, Sud, et Eurométropole se sont prononcées pour le soutien financier aux manifestations sportives figurant en annexe et :

- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;

- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- inscrits volontairement dans une démarche de développement durable.

Conventions d'objectifs avec les comités départementaux et ligues sportives

Lancée en 2011, la mise en place de conventions d'objectifs avec le mouvement sportif, a permis à 28 comités départementaux et ligues de contractualiser avec le Département du Bas-Rhin. Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2015.

Les comités ont à ce jour tous sollicité la reconduction de ce partenariat et 8 conventions ont d'ores et déjà été reconduites.

Dix comités ayant transmis leurs projets d'actions pour 2016 s'inscrivant dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale, sollicitent à présent la reconduction de leurs conventions.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2016 à hauteur de :

- 13 200 € pour le comité départemental d'Escrime du Bas-Rhin ;
- 14 250 € pour le comité départemental de Tir du Bas-Rhin ;
- 7 920 € pour le comité départemental de Basket du Bas-Rhin ;
- 19 000 € pour le comité du Bas-Rhin de Judo-Jujitsu-Kendo-Da ;
- 48 000 € pour la ligue d'Alsace de Football association ;
- 25 000 € pour le comité départemental de Handball ;
- 13 460 € pour le comité départemental de Natation du Bas-Rhin ;
- 11 880 € pour le comité départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin ;
- 14 250 € pour le comité départemental de Tennis de table ;
- 1 580 € pour le comité départemental de Sport Adapté.

Association de la Maison Départementale des Sports

La Maison Départementale des Sports, installée depuis 2001 à STRASBOURG 4, rue Jean MENDELIN, dans des locaux, propriété du Département du Bas-Rhin, réaménagés pour répondre aux besoins du monde sportif, accueille actuellement les sièges d'une quarantaine de comités départementaux et ceux d'une trentaine de ligues et comités régionaux sportifs, ainsi que le Comité Régional et Départemental Olympique et Sportif (C.R.O.S.A. et C.D.O.S).

Les locaux sont mis gracieusement à la disposition du monde sportif et dans le cadre d'une convention annuelle, le Département verse une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports.

Conformément à la délibération n ° CG/2006/143 du 12 décembre 2006, il a été procédé au versement d'un acompte de 50 % de la subvention départementale attribuée au titre de l'année précédente en début d'exercice.

Ainsi lors de sa réunion le 4 avril 2016, la Commission permanente a autorisé le versement d'un acompte d'un montant de 66 500 € à l'association de la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin. Le montant de la subvention pour l'année 2016 est soumis pour décision à la Commission Permanente suivant la transmission des éléments de bilan produits lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tient au cours du premier semestre de l'année en cours.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'une subvention de 133 000€.

Aide exceptionnelle au Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau

Le Département est membre du Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau. Face aux difficultés pour équilibrer le plan de financement du projet, le Syndicat Mixte a décidé de ne pas réaliser le golf. Cette décision étant intervenue alors que les marchés de travaux avaient déjà été attribués, le Syndicat doit désormais verser près de 165 000 € d'indemnités aux entreprises dont les marchés ont été rompus.

Or, la trésorerie du Syndicat Mixte ne permet pas de verser l'intégralité de ces indemnités. Il est donc proposé de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 90 000 € au Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	50 000,00 €	50 000,00 €	11 500,00 €
30301	65-6574-32	500 000,00 €	356 890,00 €	168 540,00 €
15271	65-6574-32	133 000,00 €	66 500,00 €	66 500,00 €
15261	65-6574-32	290 000,00 €	187 707,85 €	107 098,93 €
17536	65-65735-32	115 000,00 €	101 000,00 €	90 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 510 138,93 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 107 098,93 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2014/2015 ;
- 11 500,00 € au titre des manifestations sportives ;
- 168 540,00 € au titre des conventions d'objectifs pour l'année 2016 ;
- 133 000,00 € à l'association de la Maison Départementale des Sports, dont un acompte de 66 500 € a déjà été versé;
- 90 000,00 € au Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions et autorise le Président du Conseil Départemental à signer les conventions d'objectifs et/ou de financement à conclure entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants selon le modèle annexé au règlement financier départemental :

- le comité départemental d'Escrime du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Tir du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Basket du Bas-Rhin ;
- le comité du Bas-Rhin de Judo-Jujitsu-Kendo et Da ;
- la ligue d'Alsace de Football Association ;
- le comité départemental de Handball ;
- le comité départemental de Natation du Bas-Rhin ;
- le comité départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Tennis de table ;

- le comité départemental de Sport Adapté ;
- l'Association Départementale de la Maison des Sports du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY